

Répertoire national des certifications professionnelles
LICENCE - Licence Arts du spectacle (fiche nationale)

Active

N° de fiche

RNCP24471

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6

Code(s) NSF :

- 133 : Musique, arts du spectacle

- 134 : Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Aix-Marseille Université	-	http://www.univ-amu.fr (http://www.univ-amu.fr)
Université d'Artois	-	-
Université de Franche-Comté - Besançon	-	http://www.univ-fcomte.fr (http://www.univ-fcomte.fr)
Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3	-	http://www.u-bordeaux3.fr (http://www.u-bordeaux3.fr)
Université de Caen Normandie	-	http://www.unicaen.fr (http://www.unicaen.fr)
Université d'Evry-Val-d'Essonne	-	http://www.univ-evry.fr (http://www.univ-evry.fr)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

Université Lumière - Lyon 2	-	http://www.univ-lyon2.fr (http://www.univ-lyon2.fr)
Université Paul Valéry - Montpellier 3	-	http://www.univ-montp3.fr (http://www.univ-montp3.fr)
Université Nice Sophia Antipolis	-	http://portail.unice.fr (http://portail.unice.fr)
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3	-	http://www.univ-paris3.fr (http://www.univ-paris3.fr)
Université Paris Diderot - Paris 7	-	http://www.univ-paris-diderot.fr (http://www.univ-paris-diderot.fr)
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis	-	http://www.univ-paris8.fr (http://www.univ-paris8.fr)
Université de Poitiers	-	http://www.univ-poitiers.fr (http://www.univ-poitiers.fr)
Université Jean Monnet - Saint-Etienne	-	http://www.univ-st-etienne.fr (http://www.univ-st-etienne.fr)
Université de Strasbourg	-	http://www.unistra.fr (http://www.unistra.fr)
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10	-	http://www.u-paris10.fr (http://www.u-paris10.fr)
Université Grenoble Alpes	-	http://www.univ-grenoble-alpes.fr (http://www.univ-grenoble-alpes.fr)
Université de Rennes 2	-	-
Université Jean Jaurès - Toulouse 2	-	http://www.univ-tlse2.fr (http://www.univ-tlse2.fr)
Université de Picardie Jules Verne - Amiens	-	http://www.u-picardie.fr (http://www.u-picardie.fr)
Université des Antilles	-	http://www.univ-antilles.fr (http://www.univ-antilles.fr)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

Activités visées :

- Participation à la conception et/ou la réalisation d'un projet artistique dans toutes ses dimensions artistiques, administratives, financières et communication
- Mise en œuvre d'un projet d'actions culturelles à destination de différents publics
- Explication et communication sur les grands principes de la création artistique
- Analyse des œuvres françaises et étrangères
- Sélection d'objets culturels et/ou médiatiques et accompagnement des structures publiques ou privées dans leurs choix
- Gestion de ressources documentaires

Compétences attestées :

- Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les arts du spectacle.
- Identifier les principales pratiques passées et contemporaines : évolution des formes et des genres, architecture des lieux de spectacle, décors, mise en scène, répertoire, interprètes, publics et critiques.
- Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle (littérature, esthétique, philosophie de l'art, histoire de l'art, sociologie de l'art, anthropologie, psychanalyse...) pour définir des problématiques d'étude des créations.
- Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle des spectacles.
- Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective.
- Utiliser des méthodes de regard et d'écoute adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse.
- Disposer d'une expérience personnelle de création.
- Organiser des ressources documentaires spécialisées, (sites, bases de données, ressources numériques, archives) ainsi que les modalités d'accès.
- Se servir de la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les arts du spectacle.
- Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative des arts du spectacle en France et à l'étranger.

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
-------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

<p>Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire</p>	<p>contemporaines : évolution des formes et des genres, architecture des lieux de spectacle, décors, mise en scène, répertoire, interprètes, publics et critiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective. 	
<p>RNCP24471BC02</p> <p>Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les arts du spectacle. • Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les arts du spectacle (littérature, esthétique, philosophie de l'art, histoire de l'art, sociologie de l'art, anthropologie, psychanalyse...) pour définir des problématiques d'étude des créations. • Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle des spectacles. • Se servir de la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les arts du spectacle. 	
<p>RNCP24471BC03</p> <p>Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des méthodes de regard et d'écoute adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse. • Disposer d'une expérience personnelle de création. • Organiser des ressources documentaires spécialisées, (sites, bases de données, ressources numériques, archives) ainsi que les modalités d'accès. • Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative des arts du spectacle en France et à l'étranger. 	
<p>RNCP24471BC04</p> <p>Usages digitaux et numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe. 	
<p>RNCP24471BC05</p> <p>Exploitation de données à des fins d'analyse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. • Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. 	

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> • Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. • Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère. 	
RNCP24471BC07 Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. • Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. • Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs. 	
RNCP24471BC08 Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. • Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. • Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. • Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

J : Information Communication

N : Activités de service administratif et de soutien

O : Administration publique

P : Enseignement

U : Activités extra territoriales

Type d'emplois accessibles :

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

- Adjoint chargé de production
- Animateur culturel
- Assistant metteur en scène
- Assistant de chargé de relations publiques et de communication, encadrement d'activités culturelles

Code(s) ROME :

- L1301 - Mise en scène de spectacles vivants
- L1203 - Art dramatique
- L1304 - Réalisation cinématographique et audiovisuelle
- L1302 - Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel
- G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

			- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter Interdire tous les cookies Personnaliser Politique de confidentialité

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence - Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<ul style="list-style-type: none"> Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Université Bordeaux-Montaigne, arrêté du : 27/05/2016 Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015 Université de Caen-Normandie, arrêté du : 07/02/2017 Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018 Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018 Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018 Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2017

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter Interdire tous les cookies Personnaliser Politique de confidentialité

Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
 Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
 Université Nice Sophia Antipolis, arrêté du : 28/05/2018
 Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017
 Université Paris Diderot - Paris 7, arrêté du : 11/09/2014
 Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
 Université Paul-Valéry-Montpellier, arrêté du : 30/03/2018
 Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017
 Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, arrêté du : 06/11/2014

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<p>- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015</p> <p>- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience</p>

Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix Marseille Université \(http://univ-amu.fr/licence_generale/arts_du_spectacle\)](http://univ-amu.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)

[Université de Franche-Comté \(http://www.univ-fcomte.fr/licence_generale/arts_du_spectacle\)](http://www.univ-fcomte.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)

[Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3 \(http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/licence_generale/arts_du_spectacle\)](http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)

[Université de Caen Normandie \(http://www.unicaen.fr/licence_generale/arts_du_spectacle\)](http://www.unicaen.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)

[l Université d'Evry-Val-d'Essonne \(https://www.univ-](https://www.univ-)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité

alpes.fr/licence_generale/arts_du_spectacle
Université Lumière - Lyon 2 (https://www.univ-lyon2.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10
(https://www.parisnanterre.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université Paris Diderot - Paris 7 (https://www.univ-paris-diderot.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis (https://www.univ-paris8.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université de Poitiers (http://www.univ-poitiers.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université Rennes 2 (https://www.univ-rennes2.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université Jean Monnet - Saint Etienne (https://www.univ-st-etienne.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (http://www.univ-paris3.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université Nice Sophia Antipolis (http://unice.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université d'Artois (http://www.univ-artois.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université de Lorraine (http://www.univ-lorraine.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université Paul Valéry - Montpellier 3 (https://www.univ-montp3.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université de Strasbourg (https://www.unistra.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université Jean-Jaurès - Toulouse 2 (http://www.univ-tlse2.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université de Picardie Jules Verne - Amiens (http://www.u-picardie.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)
Université des Antilles (http://www.univ-ag.fr/licence_generale/arts_du_spectacle)

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/download>)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[OK, tout accepter](#)

[Interdire tous les cookies](#)

[Personnaliser](#)

[Politique de confidentialité](#)